



AVIS DE COURSE

Championnat Départemental CAVERNIERE 2022

5 B

16 & 17 Avril 2022

Dordogne et Estuaire de la Gironde

Club Nautique Loubésien 33450 SAINT-LOUBES

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2022

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site du Club : www.cnl33.fr.
Elles seront adressées aux Délégués et clubs de l'Estuaire de la Gironde.

3 COMMUNICATION

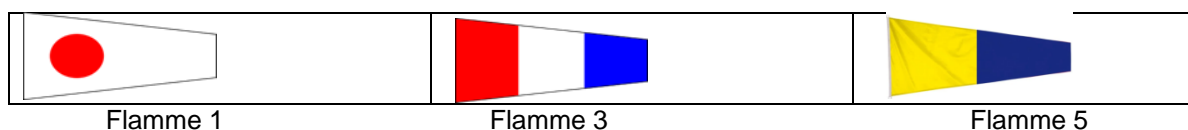
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Sur l'eau, le Comité de Course communiquera sur le canal VHF 72.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- L'épreuve est ouverte à
- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A-B-C-D-R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable**

	Classes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B et R	6 à 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C,D et R	13,5 à 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D et R	20,5 à 33

Flottes : 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde



4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le **formulaire d'inscription** et en l'envoyant avant **le jeudi 14 avril 18 H par mail**, à

andree.buchmann.cnl8@orange.fr

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent :

Le passage de la porte du pont LGV est obligatoire (tirant d'air en fonction des heures de marée)

5 **DROITS A PAYER** : Néant

5.2 Autres frais : en fonction des règles sanitaires : Repas samedi soir 15 €

Réservation : Jean Rouxel [Tel : 06.08.54.06.65](tel:06.08.54.06.65) jeanrouxel@hotmail.fr

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription et **Emargement** au Club House du Port de Cavernes :

Date	De	À
<i>Samedi 16 avril 2022</i>	<i>8 H</i>	<i>9 H 30</i>
<i>Dimanche 17 avril</i>	<i>8 H</i>	<i>9 H 30</i>

8.3 Jours de course :

Dates	Courses	Classe (s)
Samedi 16 avril 2022	Course 1	Toutes
	Course 2	Toutes
Dimanche 17 avril 2022	Course 3	Toutes
	Course 4	Toutes

8.5 L'heure du signal d'avertissement (SA) de la première course chaque jour est prévue à :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 16 avril	10 H	Toutes
Dimanche 17 avril	10 H	Toutes

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait **après 16 H le dimanche**

9 CONTROLE

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment **sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription.**

11 **LIEU : Rivière Dordogne et Estuaire de la Gironde**

12 LES PARCOURS

Samedi 16 avril : **Cavernes vers BLAYE et retour**

Dimanche 17 avril : **Cavernes vers PAUILLAC et retour**

HEURES DES MAREES DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Bordeaux	Samedi 16 avril	16h03	8 h 11 – 20h30	92 – 97
La Reuille		15H02		
Ile Verte		14H46		
Bordeaux	Dimanche 17 avril	16h45	8h50 – 21h09	100 – 102
Pauillac		14H24		

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour **toutes les** classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Courses retirées :

- a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores de toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système temps sur temps** suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire

17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée au Port de Cavernes.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

21 PRIX

Les prix seront distribués : **Dimanche en fin d'après midi.**

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Pour le club nautique loubesien : Jean Vacher - tél : 06 62 87 31 91 j.vacher@orange.fr.

Pour le Comité de Course : Vanessa Chavanneau – tél : 06 03 06 39 60 vanessafourcadet@yahoo.fr